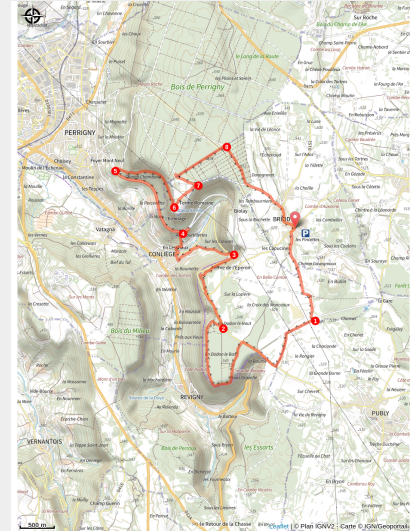


Le Premier Dévers - 10R

Lons Agglomération



VTTAE (VTT électrique) descente - Le Chemin du Facteur (© Guillaume Condat/Jura Tourisme)



Au départ de Briod, ce circuit sportif rejoint de magnifiques singles menant aux belvédères de la Guillotine puis des Tilleuls. Le parcours se corse ensuite pour descendre vers Conliège et, bien entendu, en remonter. La voie PLM offre toutefois un temps de récupération avant de gravir le « GR » rejoignant le site de la très jolie chapelle St-Etienne de Coldre.

Suivre le balisage n°10 rouge

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTTAE

Durée : 1 h 30

Longueur : 14.9 km

Dénivelé positif : 403 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Histoire et patrimoine, Naturel

Itinéraire

Départ : Briod

Arrivée : Briod

Balisage : ➡ Boucle VTT

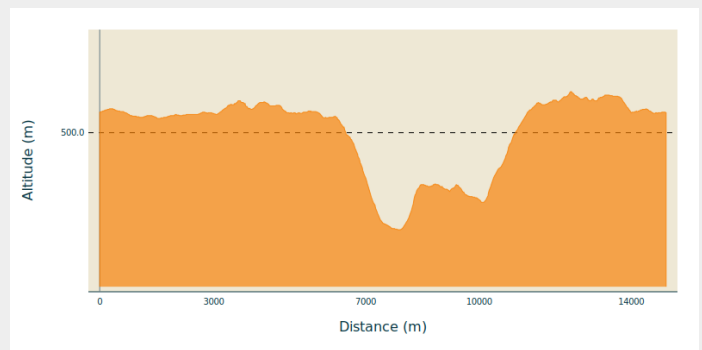
Communes : 1. Briod

2. Conliège

3. Revigny

4. Perrigny

Profil altimétrique

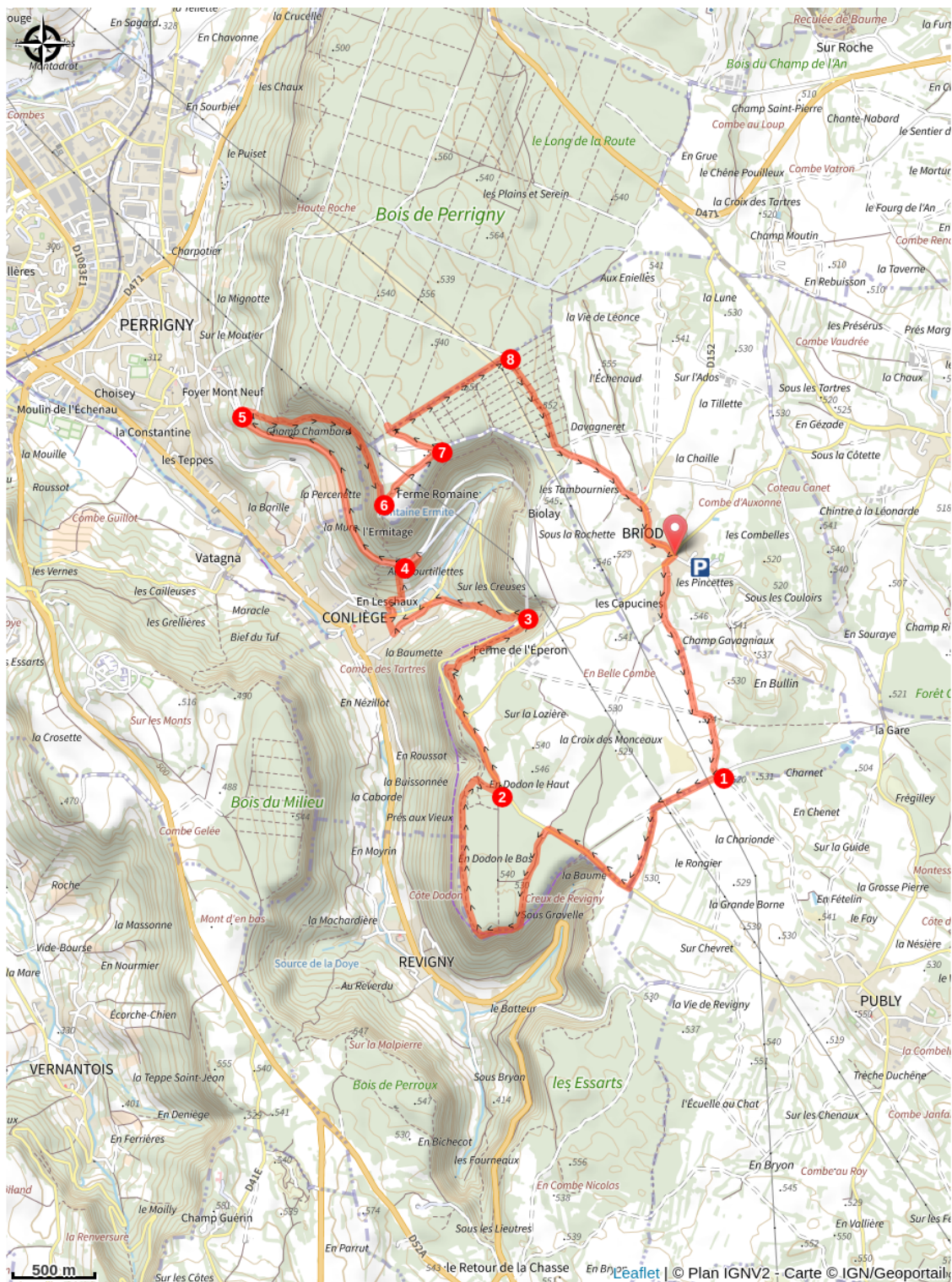


Altitude min 330 m Altitude max 572 m

Au poteau **BRIOD**, quitter le village par la rue de la Lozière et ensuite la rue de la Croix du Tilleul. Un chemin blanc mène ensuite aux poteaux **Bellecombe** puis **Croix des Monceaux**.

1. Au poteau **Croix des Monceaux**, partir à droite sur la voie verte du PLM. Quitter celle-ci au poteau **Le Faîte** en poursuivant tout droit. A 600 m, bifurquer à gauche sur un agréable single menant au belvédère de la Guillotine. Plus loin, au poteau **Les cent marches**, partir à droite vers le poteau **En Dodon**.
2. **En Dodon**, prendre à gauche sur la route. Au croisement suivant, s'engager en face sur un nouveau single rejoignant le belvédère des Tilleuls. Descendre ensuite prudemment le **Chemin du facteur** (poteau en bas de la partie technique) et rejoindre la voie verte PLM au **Tunnel de la Diane**.
3. Au poteau **Tunnel de la Diane**, traverser la voie verte et s'engager en face en contrebas de la route venant de Conliège. Un single descend fortement jusqu'au village. Bien suivre le balisage par de petites rues pour bientôt remonter par un single bien raide permettant de rejoindre l'ancienne **gare de Conliège**.
< Possibilité de rejoindre directement la gare de Conliège en empruntant le tunnel de la Diane et la voie verte PLM.
4. Au poteau **CONLIEGE - GARE**, parcourir la voie verte jusqu'à son point de départ, poteau **PERRIGNY - VOIE VERTE**.
5. Au poteau **PERRIGNY - VOIE VERTE**, rejoindre et monter la route à droite. Quitter celle-ci rapidement pour gravir à droite un sentier caillouteux peu roulant (GR) rejoignant le plateau, au poteau **Ferme Romaine**.
> Possibilité de rejoindre en aller / retour à 300 m l'Ermitage de Conliège et sa jolie vue sur la reculée.
6. Au poteau **Ferme Romaine**, monter encore un instant à gauche et parvenir au poteau **Coldre**.
> A 200m, possibilité de visiter le site de la chapelle St-Etienne de Coldre.
7. Au poteau **Coldre**, prendre à gauche. Bifurquer à droite 300 m plus loin sur un single qui parcourt le bois de Perrigny jusqu'au poteau **En Chassagne**.
8. Au poteau **En Chassagne**, descendre à droite, bientôt sortir de la forêt, et rejoindre l'arrivée à **BRIOD**.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE sans changement de difficulté : parcours rouge

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaillon, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons le Saunier, prendre la D471, en direction de Crançot puis prendre la direction de Briod sur la D152.

Parking conseillé

Parking de l'aire de jeux, rue de la Carrière à Briod

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CREUX DE REVIGNY

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Creux de Revigny sur la commune de Revigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme de Lons-le-Saunier

Place du 11 novembre, 39000 LONS-LE-SAUNIER

accueil@lons-jura.fr

Tel : 03 84 24 65 01

<https://www.lons-jura.fr/>

